DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 MAI 2007

Délibération n° 2007.05.164

Convention de mise à disposition du service espaces verts de la commune de Nersac au profit de la ComAGA pour l'entretien des espaces verts de la ZI de Nersac

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 mai 2007

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2007

DELIBERATION N° 2007.05.164

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE NERSAC AU PROFIT DE LA COMAGA POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA ZI DE NERSAC

Au titre de sa compétence développement économique, la ComAGA a pris en charge la gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire de l'agglomération. La ComAGA doit notamment effectuer l'entretien des espaces verts des sites et abords de voirie qui lui appartiennent au sein de ces zones.

Dans un souci de mutualisation des moyens, d'optimisation des déplacements et de gestion au plus près du terrain, la ComAGA souhaite confier au service espaces verts de la commune de Nersac l'entretien des espaces verts lui appartenant dans la Zone Industrielle de Nersac.

Le projet de convention qui vous est soumis précise :

- le contenu des missions qui seront confiées au service technique-espaces verts de la commune de Nersac ;
- que pendant les heures de travail effectuées pour le compte de la ComAGA, les agents municipaux sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président de la ComAGA;
- que la ComAGA remboursera à la commune de Nersac les frais de fonctionnement du service pour le travail réalisé, au tarif de 35 € /h, pour un montant plafonné à 10 500 € an ;
- que la convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2010, et sera renouvelable expressément.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 3 mai 2007.

Je vous propose:

D'APPROUVER la convention de mise à disposition du service espaces verts de la commune de Nersac au profit de la ComAGA pour l'entretien des espaces verts de la ZI de Nersac.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – section de Fonctionnement – Dépenses – article 6152.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
30 mai 2007	31 mai 2007